

Orientation post Master Droit Public

Par **DameTime**, le **08/08/2023** à **16:03**

Bonjour,

Je viens de valider mon Master 2 en droit public général (avec alternance d'1 an à la DRFiP au cours de laquelle j'ai fait essentiellement du droit de la commande publique) et suis confronté à un choix :

- faire un 2ème M2 en droit public économique (matière qui m'intéresse particulièrement) puis passer le CRFPA en suivant

- faire un stage en cabinet d'avocat (ou administration/AAI) + passer un certificat d'études judiciaires (80h de droit processuel) et passer le CRFPA en suivant.

Dans les deux cas je vais m'inscrire à une prépa privée en + de l'IEJ pour préparer le CRFPA.

Je tiens à préciser que mon but, pour l'instant, n'est pas nécessairement d'exercer la profession d'avocat. J'ai simplement conscience qu' avec un simple master en droit public je n'aurais pas accès aux mêmes postes de juriste et à la même rémunération que si je suis titulaire du CRFPA puis, le cas échéant, du CAPA.

En effet, mon objectif, à l'heure actuelle, est de devenir juriste en autorité de régulation économique (en lien avec mon appétence pour le droit public économique).

Je vous remercie par avance pour vos réponses !

Par **Mig**, le **09/08/2023** à **08:34**

Bonjour Dametine,

Les cours de Master 2 en droit public general sont-ils similaires aux cours de licence en droit ou beaucoup plus intensif dans le travail personnel a fournir au niveau de l'organisation de votre cursus universitaire (seminaires et modules de formation, redaction du sujet de votre memoire et ressentis du stage de fins d'etudes, etc.)? Quels sont les avantages et les inconvenients que vous pensez tirer de faire deux masters 2 l'un apres l'autre ? Et en quoi consiste le metier de juriste en autorite de regulation economique ? Ne faudrait-il pas

notamment envisager de faire un stage d'immersion professionnelle de longue durée pour vous aider à vous orienter ensuite dans votre cursus universitaire ?

Très cordialement à vous.

Par **DameTime**, le **09/08/2023** à **09:23**

Bonjour MIG,

Je vous remercie pour votre réponse.

Les cours de Master en DPG sont effectivement plus intensifs qu'en licence mais rien d'insurmontable. S'agissant de mon Master en particulier, celui se présentait, en 2^{ème} année, sous la forme de séminaires et d'évaluations en contrôle en continu. Mon alternance m'a permis de découvrir un premier environnement professionnel juridique, de mettre en pratique mes connaissances théoriques notamment en droit de la commande publique et d'être responsabilisé sur le contrôle des pièces juridiques de contrats de la commande publique.

Un deuxième Master me permettrait de me spécialiser davantage en droit public économique (matière que j'ai abordé en Master DPG mais qui n'était pas la composante principale de mon cursus, contrairement au Master de DPE que j'ai l'opportunité de faire l'an prochain). L'inconvénient principal serait le temps que me prendrait ce Master sur mes révisions pour le CRFPA. Ayant déjà perdu assez de temps au cours de mon cursus, je souhaite absolument l'avoir dès le premier coup.

Le métier de juriste en autorité de régulation consiste, pour l'essentiel, à participer au contrôle des pratiques anticoncurrentielles de certains acteurs d'un marché, des opérations de concentration et de participer à la rédaction des décisions des AAI.

J'ai déjà souhaité faire un apprentissage dans une de ces autorités en M2 mais je n'ai malheureusement pas été sélectionné. Si je décide de ne pas faire ce M2 en DPE j'aurais l'occasion de postuler à nouveau à ce type de poste après avoir obtenu une convention de stage via l'IEJ.

Très cordialement.

Par **Mig**, le **09/08/2023** à **12:53**

Bonjour Dametine,

Je vois que votre projet professionnel est très bien construit et je suis désolé de ne pas pouvoir vous aider davantage étant donné mon niveau de cursus universitaire. Peut-être que vous pourrez déjà faire un stage d'immersion professionnelle en entreprise comme juriste des autorités de régulation économique ou encore même comme juriste des marchés financiers qui est en lui-même un métier voisin entre votre parcours de spécialisation en droit économique en Master 2 DPE et la titularisation de votre diplôme en Master 2 DPG qui me

semble être une excellente initiative pour acquérir un double cursus universitaire de deuxième cycle et pour découvrir plus facilement des opportunités d'emplois en tant que juriste spécialisé bien rémunéré en début de carrière. En revanche, le CERFPA ne vous servira qu'à vous ouvrir des opportunités d'emplois pour changer de poste de travail plus facilement entre le métier d'avocat ou de juriste spécialisé dans votre région de localité et au cours de votre carrière professionnelle et non pas pour déboucher directement sur un emploi de juriste spécialisé comme le métier de juriste spécialisé dans la commande publique. Je vous invite d'ailleurs à regarder la vidéo en libre accès des métiers du droit des affaires dans la rubrique du forum des métiers du SCIO-IP de l'université de Toulouse 1 Capitole qui vous apportera sans aucun doute une réponse éclairante à votre question. Sinon, pouvez-vous me dire en quoi consistaient vos séminaires et comment étiez-vous évalué sur des modalités d'évaluations de contrôle continu ? Y-t-il encore des copies de TD notées à rendre et comment avez-vous rédigé le sujet de votre mémoire ? Y-a-t-il eu des épreuves écrites ou orales de spécialité sur table à passer ? Ou bien encore enfin des projets de dossiers par thématiques de recherche informatique à préparer ? Comment avez-vous effectué votre rapport de stage et y-t-il eu des observations particulières dans le bon sens de votre tuteur en entreprise ? Et pouvez-vous me dire comment s'est passée votre phase d'observation et d'intégration en entreprise au cours de votre période d'essai et quelle était sa durée. Et comment avez-vous notamment pris le temps nécessaire pour rédiger le sujet de votre mémoire ? En quoi le droit économique vous intéresse et débouche mieux sur le métier de juriste en autorités des opérations de régulation économique et travaille-t-il notamment à l'AMF ? Cette dernière est-elle décentralisée aux seins des territoires en province et travaille-t-il en tant que salarié ou fonctionnaire d'une autorité administrative indépendante de régulation économique ? J'espère avoir pu vous aider dans l'attente de votre réponse en retour.

Tres cordialement à vous